

## **Conseil Municipal - Protocole d'Occupation du Patrimoine Social - Commission de suivi - Commission de labellisation des demandeurs prioritaires de logements - Désignation des représentants de la Ville**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Dans le cadre du Protocole d'Occupation du Patrimoine Social, deux commissions ont été créées :

\* **la Commission de suivi du POPS**, qui se réunit à la fin de chaque exercice ou à tout moment sur convocation de son président.

Elle est présidée par le Maire de Besançon et est chargée de contrôler l'exécution du POPS, valider le bilan-évaluation annuel et, éventuellement, redéfinir de nouvelles orientations.

\* **la Commission de labellisation**, qui se réunit tous les deux mois.

Elle est présidée par le Secrétaire Général de la Préfecture et a pour but d'attribuer le caractère prioritaire à certains ménages au vu de critères fixés par le POPS, d'orienter vers un habitat adapté ceux qui ne peuvent manifestement pas être logés dans le parc social collectif.

La représentation de la Ville à ces deux instances est ainsi proposée :

### **\* Commission de suivi du POPS**

Titulaire : M. Robert SCHWINT, Député-Maire,

Suppléant : M. Jean-Claude TISSOT, Adjoint.

### **\* Commission de labellisation**

Titulaire : M. Jean-Claude TISSOT, Adjoint,

Suppléant : M. Christian BORNOT, Chargé de mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.